

Ecole maternelle Les Petits Hérissons
12 rue de l'église
77850 HERICY
Tel : 01.64.23.87.56

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE **« LES PETITS HERISSONS »** **DU 16 OCTOBRE 2018**

Début de séance 18h00

1/ Installation du nouveau conseil d'école, lecture et approbation du règlement intérieur, procédure de rédaction et diffusion du compte-rendu

Les membres du conseil d'école sont Mme Topello Thibaud, Mme Lefèvre, Mme Sarr, pour les parents d'élèves, Mme Aupicon, Mme Dolz et Mme Augusto pour les enseignantes, Mme Dangel et Mme Heuzé pour les atsem et Mme Guegaden pour la mairie.

A chaque conseil d'école, une des parties sera secrétaire de séance, et la diffusion se fera par email auprès des parents d'élèves.

Lecture du règlement est fait et approuvé à l'unanimité.

2/ Bilan de rentrée, effectifs, organisation

Le bilan présenté par madame Augusto concernant la rentrée 2018 est positif pour les enseignantes.

Il y a 25 élèves en petite section, 25 élèves moyens-grands dans la classe de madame Aupicon et 26 élèves moyens-grands dans la classe de madame Dolz. Une élève supplémentaire rejoindra la classe de madame Aupicon après les vacances de la Toussaint.

Habituellement les ATSEM se répartissent de la façon suivante :

Murielle est deux matinées avec madame Aupicon et deux matinées avec madame Dolz, et tous les après-midi avec madame Dolz.

Mélanie est le matin avec madame Augusto et l'après-midi avec madame Aupicon.

Cette organisation s'est vue modifiée depuis un litige avec les parents d'un élève de la classe de madame Aupicon.

Aujourd'hui, Murielle passe toutes les matinées dans la classe de madame Aupicon. Lorsque madame Dolz doit emmener les enfants à la bibliothèque accompagnée de Murielle, c'est Mélanie qui rejoint la classe de madame Aupicon.

Par conséquent, les élèves de petite section sont ponctuellement sans ATSEM, et ceux de madame Dolz en sont privés en permanence.

Cette organisation n'est pas envisageable à long terme, tant pour les élèves que pour les enseignantes.

Il n'est pas non plus possible de recruter un-e ATSEM supplémentaire.

L'ALPEH envisage de prendre contact avec l'inspecteur sur cette question.

3/ Bilan initial coopérative

Les comptes de la coopérative se répartissent comme suit :

Solde positif de 1394,68 euros au 31 août 2018.

Il reste un chèque non encaissé du mois de décembre 2017.

Les dépenses sont :

4011,44 euros de produits (photos, vélos)

157,60 euros d'assurance

261,60 euros de charges courantes

Les recettes sont :

1243 euros de photos

200 euros de subvention mairie

1159,26 euros de dons des parents à la coopérative

1402,60 euros de produits exceptionnels (fête de l'école...)

4/ Fonctionnement de l'école

Madame Augusto rappelle que les structures de classe sont décidées en équipe, que la répartition des élèves se fait en concertation pour le bien des enfants.

Un avis du psychologue scolaire a préconisé l'an dernier la séparation des fratries et celle de certains groupes d'enfants chez les moyens était nécessaire.

L'établissement du double niveau avait été mentionné dans le conseil d'école du 3ème trimestre l'an passé.

La classe de madame Aupicon a d'ailleurs été réaménagée pour la rentrée afin que les élèves de moyenne section passant en grande section cette année, visualisent le changement.

L'ALPEH demande à ce que les listes de classe puissent être affichées avant le jour de la rentrée afin d'informer les parents et les enfants.

Madame Augusto précise c'est Monsieur Denjean, inspecteur de la circonscription de Fontainebleau, qui avait demandé que les listes ne soient pas affichées dès juin pour éviter les litiges.

Comprenant cette consigne, il est demandé s'il est possible de les afficher le vendredi précédent la rentrée.

Les listes doivent être retirées dès le lendemain en vertu du respect de la Loi relative à la protection des données personnelles.

5/ Rappel des devoirs et obligations des parents en maternelle

L'équipe enseignante souligne que les parents d'élèves disposent de droits et obligations.

Le droit à l'information sur la scolarité de leur enfant, aux réunions d'information collectives et individuelles, et droit d'être représenté aux conseils d'école.

En contrepartie, les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité. Ils se doivent de fournir un courrier justifiant l'absence de leur enfant. A partir de 4 demi-journées d'absence injustifiées, un signalement est obligatoirement opéré.

Il est important que les horaires d'école soient respectés. La grille ferme à 8H30 le matin et 13h30 en début d'après-midi, les enfants sortent à 11h40 le midi et 16H20 le soir, heure effective sans temps de latence.

Par respect pour les enseignantes et le bon suivi des élèves, il est nécessaire que les cahiers soient rapidement retournés et signés.

Les livres de bibliothèques doivent être rendus dans le sac fourni, un planning des jours de bibliothèque a été donné dès le début de l'année pour permettre aux parents d'anticiper.

6/ Travaux/ achats, suivis d'engagements pris dans les conseils précédents.

Suite à une erreur de format, les meubles de la classe de madame Aupicon ne sont toujours pas équipés de roulettes permettant un nettoyage optimisé par les ATSEM.

Les stores de la classe de madame Aupicon n'ont pas fait l'objet de réparation, il semblerait que le problème soit plus grand qu'un problème de réparation.

Le banc de la classe de madame Dolz s'affaisse, il est demandé qu'il soit renforcé.

Les néons de la classe de madame Dolz doivent être remplacés.

La toile d'ombrage qui est cassée depuis plus d'un an ne peut être réparée, la société qui l'avait fournie ayant fermé, il va être réfléchi à une solution pour ombrer efficacement et durablement la cour.

Le deuxième combiné téléphonique de l'école est hors service, un mail a été envoyé début septembre. Il est demandé de procéder rapidement à son remplacement.

L'école a un problème de pression dans les tuyaux d'eau. Le robinet de la classe de madame Augusto fonctionne aléatoirement tout seule, ceux des WC ont une pression trop forte, et même la pression des tuyaux des WC est trop élevée.

Le robinet de la classe de madame Aupicon ne répond pas aux normes.

Madame Guegaden prend note de toutes ces demandes et annonce l'installation prochaine d'une machine à laver et un sèche-linge pour l'école, la cantine et le centre de loisir.

La présence d'un membre du service technique avait été sollicitée au conseil d'école mais monsieur Lemire n'était pas disponible.

Les poteaux métalliques de la cour d'école ont été sécurisés.

Le trou dans la cour d'école a été comblé.

Les pièces à réparer de l'aire de jeux l'ont été.

Les ASTEM font remonter une difficulté en approvisionnement de sacs aspirateur, en papier toilette, essuie-mains et savon.

7/Divers

Madame Augusto demande à ce que les personnes voulant joindre l'école ne laissent pas de message sur le répondeur car celui-ci est difficilement consultable mais privilégie d'envoyer un e-mail (maternelle.hericy@wanadoo.fr). Ceux-ci sont consultés plusieurs fois par jour.

L'ALPEH demande s'il est possible d'informer les parents dont les enfants vont au centre de loisir le matin et/ou le soir lorsqu'une enseignante est absente.

Il est proposé qu'un affichage semblable à celui fait à la grille de l'école soit fait à la grille du périscolaire pour prévenir tous les parents.

Les ATSEM ont bien pris en compte la demande des parents souhaitant que leurs enfants soient installés à la cantine par affinité. Notamment pour les enfants n'étant pas dans la même classe. L'organisation et le nombre d'enfant ne le permettent pas toujours mais elles ont à cœur de faire plaisir aux enfants dès que c'est possible.

Les ATSEM rappellent que les bavoirs qui s'enfilent par la tête sont beaucoup plus pratiques que les serviettes de table.

8/Elections

40% de participation

51 votants

44 bulletins comptabilisés

7 nuls

9/Projets

Le thème de l'année est celui des animaux.

Plusieurs idées concernant les sorties possibles sont évoquées, une ou plusieurs séances avec l'ONF (210 euros/classe/séances), une sortie gratuite dans au musée-jardin à Egreville (coût du bus à environ 600 euros), une visite de zoo...

L'ALPEH souhaite pouvoir venir en partenariat de tels projets, plutôt que sur l'achat de matériel. Il est demandé si l'école peut recevoir des dons de jeux ou jouets. Effectivement s'il n'est pas possible pour des questions de sécurité de donner des vélos, l'école est preneuse de jouets (type garage de petites voitures, barbies...) ou jeux de société.

La séance se termine à 20H.

La Directrice :



Mme Augusto

La secrétaire de séance :



Mme Topello Thibaud